



## PROGRAMME ANAXAGORE



### **Second appel à propositions Procédé ou produit**

« Alternatives biosourcées aux intrants de la filière viti-vinicole »

### **Règlement de l'appel à propositions**

*Date limite de réception des pré-projets*  
**2 mars 2012**

*Date limite de réception des projets*  
**20 juillet 2012**

L'appel à propositions est accessible sur les sites Internet du pôle Industries & Agroressources, CIVC, CARINNA et de la Région Champagne-Ardenne, aux adresses respectives suivantes :

- [www.iar-pole.com](http://www.iar-pole.com) (rubrique projets / appels à projets)
- [www.champagne.fr](http://www.champagne.fr) (rubrique Champagne et développement durable)
- [www.carinna.fr](http://www.carinna.fr) (rubrique Europol'Agro)
- [www.cr-champagne-ardenne.fr](http://www.cr-champagne-ardenne.fr)

# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
<b>REGLEMENT DE L'APPEL A PROPOSITIONS .....</b>	<b>5</b>
<b>1. DESTINATAIRES DE L'APPEL A PROPOSITIONS.....</b>	<b>5</b>
<b>2. OBJET DE L'APPEL A PROPOSITIONS TECHNOLOGIQUES.....</b>	<b>5</b>
<b>3. CRITERES D'ELIGIBILITE .....</b>	<b>6</b>
<b>4. CRITERES DE SELECTION .....</b>	<b>7</b>
4.1. IMPACT ECONOMIQUE POTENTIEL ET VALORISATION INDUSTRIELLE : .....	7
4.2. EXCELLENCE INDUSTRIELLE : .....	7
4.3. QUALITE SCIENTIFIQUE : .....	7
4.4. QUALITE DU PROJET :.....	8
4.5. PROPRIETE INTELLECTUELLE : .....	8
4.6. EXCELLENCE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE : .....	8
<b>5. FINANCEMENT .....</b>	<b>8</b>
<b>6. SOUMISSION DES PROPOSITIONS (PRE-PROJETS).....</b>	<b>9</b>
<b>7. AUDITION DES PRE-PROJETS SELECTIONNES.....</b>	<b>10</b>
<b>8. SOUMISSION DES PROJETS ISSUS DES PRE-PROJETS RETENUS .....</b>	<b>10</b>
<b>9. PROCEDURE DE SELECTION DES PROJETS .... ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>	
<b>10. ENGAGEMENTS DU PORTEUR DE PROJET.....</b>	<b>12</b>
<b>11. CALENDRIER D'EXECUTION.....</b>	<b>12</b>
<b>12. CONTACTS.....</b>	<b>13</b>

# INTRODUCTION

La filière vitivinicole met en place progressivement une véritable politique de développement durable. Il s'agit notamment de déconnecter la création de valeur des flux de matière et d'énergie qui la sous-tendent généralement. Cela revient à abandonner peu à peu une économie linéaire, qui épuise les ressources et accumule les déchets, pour une économie circulaire orientant les écosystèmes industriels vers le fonctionnement quasi-cyclique des écosystèmes naturels.

**La valorisation industrielle des agro-ressources régionales est une opportunité pour réduire l'empreinte carbone et plus largement l'empreinte environnementale de la filière Champagne, tout en réduisant sa dépendance aux ressources fossiles.**

Le **programme Anaxagore** a pour objectif de faire émerger de nouveaux projets collaboratifs innovants portant sur la recherche d'alternatives biosourcées<sup>1</sup>, à la fois sur les intrants de la filière et sur les voies de valorisation des sous-produits vitivinicoles.

Le premier appel à proposition a permis de faire émerger plusieurs projets portant sur la valorisation des sous-produits en aval de la filière vitivinicole, le second appel à proposition sera donc orienté sur les intrants en amont de la filière.

**Ce second appel à proposition sera tout particulièrement focalisé sur la substitution des intrants par des alternatives biosourcées.**

## Les partenaires du programme Anaxagore :

**Le Pôle de Compétitivité « Industries et Agro-Ressources » (IAR)** a vocation à rassembler les acteurs de la recherche, de l'agriculture, de l'enseignement et de l'industrie de Champagne-Ardenne et de Picardie autour d'un axe commun : les valorisations non alimentaires du végétal. Pour atteindre cet objectif ambitieux, le Pôle de Compétitivité IAR a défini 4 domaines d'actions stratégiques regroupés sous le concept de bioraffinerie :

- les bioénergies,
- les biomatériaux,
- les biomolécules,
- les principes et actifs végétaux.

Le pôle IAR met son expérience et son savoir-faire au service des industriels et laboratoires de recherche qui souhaitent exploiter la richesse du végétal et développer des projets de recherche et développement dans le domaine de la valorisation industrielle des ressources renouvelables.

---

<sup>1</sup> Biosourcé : qui dérive de la biomasse.

Les produits biosourcés dérivent totalement ou partiellement de la biomasse; ils sont généralement caractérisés par leur contenu en molécules biosourcées.

**Le Comité Interprofessionnel du Vin de Champagne (CIVC)** constitue un pôle de référence sur la viticulture en Champagne, les vins effervescents ainsi que les sciences et techniques de l'environnement.

Ses missions techniques sont les suivantes :

- Validation et valorisation pratique des résultats obtenus par les unités de recherche travaillant sur les thèmes intéressant la viticulture septentrionale et les vins effervescents et, en retour, questionnement permanent et organisé des équipes de chercheurs publiques ou privées les plus compétentes sur les problématiques émergentes ;
- Recherche appliquée, expérimentation et acquisition de références dans le domaine de la viticulture, de l'œnologie et de l'environnement, préalable indispensable au transfert des techniques et des connaissances vers les opérateurs de terrain.

**La Région Champagne-Ardenne** a pour mission la mise en œuvre sur son territoire de politiques visant au développement économique, scientifique, social, sanitaire, culturel pour l'aménagement harmonieux et durable du territoire.

Le Conseil régional a vocation à soutenir des filières économiques existantes et à participer, à en impulser de nouvelles, notamment par la voie de l'innovation et de la recherche.

**L'Agence pour la recherche et l'innovation en Champagne-Ardenne (CARINNA)** a pour missions, l'ingénierie de projets, l'aide au transfert technologique et à la valorisation ainsi que l'appui au développement de l'innovation dans les entreprises. CARINNA stimule l'émergence de projets régionaux et assure la diffusion technologique sur le territoire régional. Le département EUROPOL'AGRO de CARINNA mobilise les ressources scientifiques et technologiques au service d'un développement agro-industriel durable, fondé sur les nouvelles voies de valorisation des productions végétales, notamment celles du vignoble champenois. Ces actions se développent dans le cadre de la Stratégie Régionale d'Innovation.

Dans ce cadre, le Comité Interprofessionnel du vin de Champagne, le pôle Industries & Agroressources, CARINNA et la Région Champagne-Ardenne ont décidé de lancer un appel à propositions technologiques commun de « **Recherche de solutions biosourcées (produits et procédés) comme alternatives aux process et intrants vitivinicoles** ».

Les projets seront examinés et sélectionnés par :

- le comité de programme ANAXAGORE, avec le support d'ingénieurs, d'experts et de personnes qualifiées du CIVC, du pôle IAR, de la Région Champagne-Ardenne et de CARINNA.
- le bureau de labellisation et la commission des financeurs du pôle IAR.

Toutes ces personnes sont signataires d'un accord de confidentialité.

# REGLEMENT DE L'APPEL A PROPOSITIONS

## 1. Destinataires de l'appel à propositions

L'appel à propositions cible des projets appliqués, impliquant des industriels ou assimilés, des filières de transformation de la biomasse, de la chimie, de la biologie, des biotechnologies et des matériaux, souhaitant substituer les matières premières fossiles par des matières premières d'origine renouvelable.

Ces projets de type collaboratif et coordonnés par un industriel ou assimilé, associent si possible un ou des laboratoires publics et/ou centres techniques.

Les projets collaboratifs devront être de l'ordre de la **recherche industrielle** ou du **développement expérimental**.

- La « **recherche industrielle** » comprend la recherche appliquée qui a pour objectif l'acquisition de nouvelles connaissances et technologies en vue de mettre au point de nouveaux bioproduits, bioprocédés ou bio-services. Elle comprend la création de composants de systèmes complexes nécessaires à la recherche industrielle notamment pour la validation de technologies génériques, à l'exclusion des prototypes commercialement exploitables.
- Le « **développement expérimental** » correspond au transfert des résultats issus de la recherche, à l'échelle préindustrielle. Il peut s'agir de produits, procédés ou services nouveaux, modifiés ou améliorés, brevetés ou non, qu'ils soient destinés à être vendus ou utilisés, y compris la création de prototypes non commercialisables. Le développement expérimental comprend l'optimisation et l'adaptation de technologies innovantes répondant aux besoins de la filière vitivinicole.

## 2. Objet de l'appel à propositions technologiques

Cet appel à propositions technologiques « Recherche de technologies propres et de produits biosourcés comme alternatives aux process et intrants vitivinicoles ainsi que de nouvelles voies de valorisation des sous-produits de la filière vigne et vin » concerne les **domaines d'application suivants** :

### **a) Agromatériaux/emballages**

Agromatériaux utilisés pour la fabrication des emballages, matériels et fournitures de la filière vigne & vin.

- Emballages primaires, secondaires et tertiaires pour l'expédition des vins : cartons d'expédition et intercalaires, étuis, plaques, coiffes / étiquettes, emballages des fournitures, palettes et films...
- Autres domaines : intrants et fournitures de la viticulture et de l'œnologie incluant leurs emballages

Liste non-exhaustive de produits utilisés par la filière viti-vinicole :

DOMAINE	TYPES DE PRODUITS
Fournitures de la viticulture	Matériel de palissage (piquets, agrafes, fils) Manchons de protection des plants Caisses de vendanges Bougies anti-gel
Fournitures de l'œnologie	Capsules, « bidules » Habillage des bouteilles (étiquette, coiffe, muselet...)
Emballages	Emballage des bouteilles (étuis, caisses, palettes et films...) Emballages des fournitures (sacs, caisses, bidons...)

### b) Biomolécules

Biomolécules utilisées en viticulture, en œnologie ou dans le cadre du conditionnement des vins :

- Protection du vignoble : molécules alternatives (principes actifs, produits de formulation,...)
- Produits œnologiques (antioxydants,...)
- Process (alternatives aux fluides frigorigènes, frigoporteurs et caloporteurs...)
- Produits de finition des fournitures (encres, vernis et colles...)
- Produits de nettoyage (nettoyage des cuves...)
- Consommables (lubrifiants, solvants...)

### c) Valorisation du CO<sub>2</sub> issu de la fermentation du vin

Toute technologie de captation et de valorisation du CO<sub>2</sub> et de Composés volatils (arômes, essences,...)

**Cet appel à propositions donne ainsi priorité à la substitution des intrants.**

**Les applications dans les secteurs énergétiques et dans le domaine de la valorisation des sous-produits viti-vinicoles sont hors du champ de cet appel, sauf si cette valorisation conduit à proposer une alternative biosourcée aux intrants de la filière viti-vinicole.**

## 3. Critères d'éligibilité

**Pour être éligible, le projet déposé devra remplir les critères suivants :**

1. S'inscrire dans une des **thématiques** présentées au chapitre 2
2. Être à **finalité industrielle** de type « recherche industrielle » ou « développement expérimental ».
3. Avoir un caractère innovant.
4. Être collaboratif, c'est-à-dire associant a minima une entreprise ou son regroupement, en partenariat avec au moins un laboratoire, centre technique ou de transfert. Au moins un des partenaires du projet doit être situé dans une des deux régions, territoire du pôle IAR.

5. Le projet devra être porté et coordonné par un industriel ou un regroupement d'industriels.
6. Ne pas avoir débuté au moment du dépôt du pré-projet.
7. Le projet devra combiner diversification non alimentaire et performance globale des filières vitivinicole et agro-ressources.
8. Respecter les dates d'échéance de dépôt des pré-projets et des projets.
9. Le dossier devra être complet : un formulaire original complété avec toutes les annexes.
10. Ne pas avoir fait l'objet d'une autre demande de financement ayant donné lieu à un financement.
11. Avoir un engagement financier fort du porteur de projet.
12. La durée du projet ne devra pas dépasser **3 ans**.

#### **4. Critères de sélection**

Les dossiers seront sélectionnés sur la base des critères suivants :

##### ***4.1. Impact économique potentiel et valorisation industrielle :***

- Démonstration de la capacité des entreprises à valoriser les résultats du projet : il est essentiel de démontrer la transférabilité et l'exploitation industrielle concrète des résultats.
- Création d'un avantage compétitif international à moyen terme.
- Impact en matière de développement économique et d'emploi sur les territoires du pôle.

##### ***4.2. Excellence industrielle :***

- Démonstration du caractère innovant du projet au niveau des entreprises concernées (s'il y a lieu).
- Justification de l'intégration de la solution dans la stratégie de développement des entreprises concernées.
- Présentation de l'« état de l'art » des activités menées dans le domaine au niveau international.
- Faisabilité technique des objectifs et du plan de travail.

##### ***4.3. Qualité scientifique :***

- Présentation de l'« état de l'art » des connaissances scientifiques internationales dans le domaine.
- Faisabilité scientifique et technique des objectifs attendus.
- capacité du partenaire scientifique à atteindre les objectifs de recherche.

#### **4.4. Qualité du projet :**

- Adéquation du travail avec l'objectif de la recherche.
- Pertinence et clarté des réponses apportées à chacune des rubriques et sous-rubriques.
- Qualité de la présentation et de la rédaction de la proposition.
- Qualité intrinsèque du dossier : état de l'art scientifique et technique, qualité du consortium, réalisme technique et budgétaire.
- Implication et degré d'implication des PME (les projets impliquant une PME, seront prioritaires)

#### **4.5. Propriété intellectuelle :**

- Faisabilité en matière de propriété intellectuelle (droits de propriété intellectuelle préexistants).
- Qualité de l'analyse des éventuelles antériorités.
- Qualité de la stratégie de protection des connaissances nouvellement acquises.
- Valorisation des travaux.

#### **4.6. Excellence en matière de développement durable :**

Démontrer que la solution s'inscrit dans le cadre du développement durable. Les projets devront obligatoirement répondre à un, et de préférence à plusieurs, des objectifs suivants :

Economie :

- Performance économique des solutions proposées.
- Réduction de la dépendance des exploitations et entreprises champenoises aux matières premières et énergies non renouvelables.
- Développement économique local des activités connexes et des nouvelles voies de valorisation.

Social :

- Renforcement de la sécurité du consommateur et de la sécurité au travail des salariés de la filière.
- Développement de partenariats locaux.
- Consolidation de l'image de la filière viti-vinicole.

Environnement :

- Réduction de l'empreinte environnementale globale de la filière.

Concernant ce dernier point, une évaluation, elle-même multicritères, basée sur les évaluations environnementales ou les analyses de cycle de vie (ACV) est nécessaire pour éviter les déplacements de pollution et donc les fausses bonnes idées. Il s'agit bien d'agir localement mais de penser globalement.

## **5. Financement**

En cas de co-labellisation, chaque partenaire situé sur le territoire d'un pôle de compétitivité sera soutenu par le système de financement de son pôle de référence.

**Pour les acteurs privés :**

Toutes les dépenses hors taxes du projet :

- Dépense de personnel (salaires chargés non environnés).

- Frais de déplacement.
- Achat de matières premières, petit matériel, consommables.
- Prestations de conseil et d'étude (design, prestations techniques, études de marché, étude juridique pour l'élaboration du contrat de collaboration, recherche d'antériorité et dépôt de brevets).
- Achat de licences d'exploitation de brevets.
- Equipements et matériels de recherche (coût d'amortissement, si matériel réutilisé à l'issue du projet).

**Pour les acteurs publics :**

Mêmes dépenses hors taxes du projet que les acteurs du privé, à l'exception des frais de personnel statutaire qui ne sont pas éligibles (seuls sont éligibles les coûts marginaux attachés au projet).

**Taux d'aides :**

Le taux d'aide sera fonction du mode de financement envisagé lors du dépôt du pré-projet :

- Fonds spécifiques : Fonds Unique Interministériel (FUI)
- Fonds complémentaires : ANR...
- Fonds dédiés :
  - o OSEO (30 à 45% pour une PME zonée, ....),
  - o Caisse des dépôts et Consignation (CDC),
  - o ADEME,
  - o Collectivités territoriales,
  - o FranceAgriMer,
  - o Capitaux développeurs/risqueurs

## **6. Soumission des propositions (pré-projets)**

La soumission des projets s'effectue en deux étapes :

- Soumission des propositions de pré-projets (dossier allégé pour présélection).
- Soumission du projet intégral pour les projets présélectionnés (dossier complet et documents de synthèse)

Un dossier de candidature type est mis à disposition sur les sites internet :

- [www.iar-pole.com](http://www.iar-pole.com)
- [www.champagne.fr](http://www.champagne.fr)
- [www.carinna.fr](http://www.carinna.fr) (rubrique Europol'Agro)
- [www.cr-champagne-ardenne.fr](http://www.cr-champagne-ardenne.fr)

Les pré-projets sont à adresser au CIVC. A noter que les versions papier et électronique (sur clé USB, jointe au courrier) sont obligatoires, y compris en ce qui concerne les annexes et les signatures. Pour des raisons de sécurité, la version numérique ne sera pas envoyée par e-mail.

**Par courrier postal : nombre d'exemplaires complets de la proposition + clé USB :**

Pierre NAVIAUX – Service Environnement  
 Comité interprofessionnel du vin de Champagne  
 5 rue Henri-Martin, Boîte Postale 135  
 51204 Epernay, France

Les propositions devront être reçues à l'adresse ci-dessus **au plus tard le 2 mars 2012 à minuit**, cachet de la poste faisant foi pour les courriers.

Un **accusé de réception** sera envoyé au porteur de projet par le CIVC.

Les porteurs de projets pourront être contactés par le CIVC ou le pôle IAR pour clarifier certains points concernant le dossier.

### **Documents à fournir :**

Le dossier pré-projet est constitué par :

- **Un formulaire descriptif de la solution technologique et/ou du produit proposé(e) (annexe 1)**. Il regroupe les informations générales relatives à la technologie ou/et au produit : acronyme, intitulé du projet, durée du programme, coordinateur et autres partenaires du projet, coût global, synthèse des aides demandées, synthèse du projet (motivations, intérêts scientifiques et techniques du projet, objectifs et finalités du projet, résumé technique et économique), place du projet dans les thématiques et la stratégie des pôles, retombées attendues du projet, mots clés...

Ce formulaire descriptif est nécessaire à l'évaluation scientifique, technique, économique et sociétale du projet

## **7. Audition des pré-projets sélectionnés**

Les porteurs de pré-projets sélectionnés présenteront sous forme de PowerPoint (15 diapositives maximum) leur proposition devant :

- une commission technique composée de d'ingénieurs, d'experts et de personnes qualifiées du CIVC, du pôle IAR, de la Région Champagne-Ardenne et de CARINNA,
- une pré-commission des financeurs examinera les dossiers après les auditions de la commission technique.

Toutes ces personnes sont signataires d'un accord de confidentialité.

A l'issue des présentations, les commissions procéderont à une première sélection des pré-projets.

Le comité de pilotage présélectionne les pré-projets soumis dans le cadre de cet appel à propositions après consultation des experts et des personnes qualifiées. Il se réserve la possibilité de proposer des remaniements ou évolutions de type partenarial, technique et/ou financier de certains pré-projets préalablement à la soumission de projets finalisés.

Les porteurs de pré-projets retenus devront adresser un dossier projet complet, dans les deux mois qui suivront l'audition.

## **8. Soumission des projets issus des pré-projets retenus**

Un dossier type est mis à disposition sur les sites internet :

- [www.iar-pole.com](http://www.iar-pole.com) (rubrique projets /appel à projets)

- [www.champagne.fr](http://www.champagne.fr) (rubrique Champagne et développement durable)
- [www.carinna.fr](http://www.carinna.fr) (rubrique Europol'Agro)
- [www.cr-champagne-ardenne.fr](http://www.cr-champagne-ardenne.fr)

Les projets seront à adresser au pôle IAR. Les versions papier et électronique sont obligatoires, y compris en ce qui concerne les annexes et les signatures.

**Par courrier postal : nombre d'exemplaires complets de la proposition + clé USB :**

Nina QUELENIS  
Association Industries & Agro-Ressources  
50-52 boulevard Brossolette  
BP 05  
02930 Laon Cedex  
France

Les propositions devront être reçues à l'adresse ci-dessous **au plus tard le 20 juillet 2012 à minuit**, cachet de la poste faisant foi pour les courriers.

Un **accusé de réception** sera envoyé au candidat par le pôle IAR

Les porteurs pourront être accompagnés par l'équipe Projet du pôle IAR ou/et par CARINNA (en ce qui concerne les dossiers à financement strictement régional et la recherche de compétences scientifiques), dans le montage du projet et du consortium.

Les contacts du pôle IAR et du CIVC sont disponibles à la fin du document d'appel à proposition, pour toute demande d'informations.

Les contacts des membres de l'équipe projet du pôle IAR, vous seront transmis après sélection des pré-projets, pour un accompagnement dans le montage et le dimensionnement de votre projet.

**Documents à fournir :**

Le dossier projet contient l'ensemble des éléments nécessaires à l'évaluation scientifique, technique, économique et sociétale du projet :

➤ **Une présentation détaillée du projet (annexe 2)**

- **contexte scientifique, technologique, économique et sociétal** : objectif, état de l'art, verrous technologiques à lever, situation du marché, analyse de la concurrence, brevets à mettre en œuvre pour atteindre l'objectif, projets concurrents.
- **organisation du projet** : qualification des acteurs, valeur ajoutée à la coopération, (complémentarité en termes de compétences et savoir-faire, technologie et matériel), organisation du partenariat et pilotage du projet.
- **programme des travaux** : description scientifique et technique détaillée.
- **faisabilité du projet** (fonction du stade de développement de la solution proposée): points clés et facteurs de risque, niveaux de risque, pertinence des moyens et calendrier.
- **exploitation et valorisation des résultats** : communication scientifique, communication grand public, valorisation, propriété intellectuelle...

- Une fiche de synthèse du projet (utilisée à des fins de communication) (annexe 3)

## 9. Engagements du porteur de projet

### Le coordinateur du projet sélectionné et financé s'engage à transmettre :

- Un résumé non confidentiel des résultats en français et en anglais.
- Un rapport intermédiaire d'avancement du projet
- Un rapport non confidentiel des travaux et résultats avec le rapport final
- Les publications scientifiques et actions de propriété industrielle (brevets, enveloppe soleau, marque, ...)
- Les articles, communiqués, présentations et autres documents relatifs au projet.

## 10. Calendrier d'exécution

DATE	EVENEMENT	INFORMATIONS
<b>PHASE 1</b>		
19 octobre 2011	Lancement officiel du 2° appel à propositions du programme Anaxagore	Présentation lors du Salon Viteff <a href="http://www.viteff.com">http://www.viteff.com</a>
2 mars 2012	Date limite de réception des pré-projets	Le pré-projet comporte : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un résumé.</li> <li>- Un budget simplifié global et par partenaire.</li> <li>- Une description du partenariat, s'il existe.</li> <li>- Le contenu détaillé du pré-projet.</li> </ul> <p>Courrier : Pierre NAVIAUX – Service Environnement Comité interprofessionnel du vin de Champagne 5 rue Henri-Martin, Boîte Postale 135 51204 Epernay, France</p> <p>Contact : <a href="mailto:pierre.naviaux@civc.fr">pierre.naviaux@civc.fr</a></p>
mars 2012	Pré-sélection des pré-projets par le comité de pilotage après consultation des experts et des personnes qualifiées	Le comité se réserve la possibilité de proposer des remaniements ou évolutions de type partenarial, technique et/ou financier de certains pré-projets préalablement à la soumission de projets finalisés.
<b>PHASE 2</b>		
5 avril 2012	Audition des pré-projets retenus par le comité de sélection	Les porteurs des pré-projets effectuent une présentation (type powerpoint) et

	composé d'experts et du comité de pilotage	répondent aux questions du comité de sélection.
20 au 21 avril 2012	Envoi d'un courrier de sélection aux pré-projets retenus	Les porteurs des pré-projets sont informés de la décision du comité de sélection.
<b>PHASE 3</b>		
25 avril au 16 juillet 2012	Constitution des dossiers projets présélectionnés	
20 juillet 2012	Date limite de réception des projets	Courrier : Nina QUELENIS Association Industries & Agro-Ressources, BP 05 50-52 boulevard Brossolette 02930 Laon cedex  Contact : <a href="mailto:quelenis@iar-pole.com">quelenis@iar-pole.com</a>
Octobre 2012	Instruction des dossiers projets	
Décembre 2012 Janvier 2013	Retour vers les porteurs de projets	

## **11. Contacts**

### **Phase de pré-projet :**

Pierre NAVIAUX, Chef de projet Environnement, CIVC  
[pierre.naviaux@civc.fr](mailto:pierre.naviaux@civc.fr)

### **Phase de montage du projet :**

Nina QUELENIS, Responsable Intelligence Economique, Pôle IAR  
[quelenis@iar-pole.com](mailto:quelenis@iar-pole.com)

### **Contacts domaines spécifiques CIVC :**

Dominique MONCOMBLE : Directeur du Pôle Technique & Environnement  
[dominique.moncomble@civc.fr](mailto:dominique.moncomble@civc.fr)

Arnaud DESCOTES : Responsable Environnement  
[arnaud.descotes@civc.fr](mailto:arnaud.descotes@civc.fr)

Laurent PANIGAI : Responsable Viticulture  
[laurent.panigai@civc.fr](mailto:laurent.panigai@civc.fr)

Michel VALADE : Responsable Œnologie  
[michel.valade@civc.fr](mailto:michel.valade@civc.fr)